

# **Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)**

## **Réunion du Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CNOSST)**

Compte rendu de la réunion du 15 juin 2017  
Complexe de l'Administration centrale du portefeuille de l'Agriculture d'Ottawa (Ontario)

### **Présents :**

#### **Représentants de l'employeur :**

**Présidente :** Maureen Power, directrice exécutive, Direction des ressources humaines, DGGI

John Sharpe, directeur, Planification intégrée et Établissement de rapports, DGST

#### **Représentants des employés :**

Milton Dyck, technicien, Centre de recherche et de développement de Swift Current (Alliance de la Fonction publique du Canada [AFPC])

Rolfe Antonowitsch, biologiste, Gestion des parcours, Bureau du directeur de la recherche, développement et technologie (RDT) Saskatchewan (IPFPC)

Dale Woloshin, analyste principal de la TI/BCP, Sécurité et architecture de la TI, ISB

Dean Babuin, technicien de recherche, Centre de recherche et de développement d'Agassiz (AFPC)

Jane McDonald, technicienne de spectrométrie de masse, Centre de recherche et de développement de Kentville (AFPC)

Blair English, spécialiste en agronomie et en agroforesterie, Santé environnementale, Centre de recherche et de développement de Brandon (IPFPC)

Matthew McBurney, modéleur de données géomatiques, Géomatique (IPFPC), par vidéoconférence

Mariette Beaudet, adjointe à la recherche, Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe (AFPC)

#### **Conseillers techniques :**

Sami Reaz, chef d'équipe, Programme national de santé et sécurité au travail, Programmes de mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

Mathieu Poirier, coordonnateur régional RCN de la SST, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

#### **Secrétaire :**

Patricia Gagné, adjointe, Santé et sécurité au travail, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

**Invités :**

Jessica Beaucaire, adjointe, Santé et sécurité au travail, Programme national de la SST, Direction des ressources humaines, DGGI

Jenna Mainville, conseillère en ressources humaines, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

**Absents :**

Matt Shea, directeur général, Direction des ressources humaines, DGGI

Denna Dougan, directrice, Services intégrés, DSGI

Alan Parkinson, directeur général, Programme de pâturages communautaires, DGP

Sylvie Landry, directeur, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

Christine Martel, agente de projet, Santé et sécurité au travail, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

**1. Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu**

- a) L'ordre du jour est adopté.
- b) Le compte rendu de la réunion de mars 2017 est approuvé et signé.

**Mesure :**

- C. Martel doit afficher le compte rendu sur le site Web.

**2. Suivi de la réunion précédente**

- S. Reaz présente un aperçu du registre des mesures de suivi et une brève discussion a lieu.
- Une discussion a lieu concernant l'affichage des comptes rendus sur le site Web et les délais attribuables à l'attente de la mise à jour du site Web. On suggère de les afficher peu importe si le site Web est mis à jour ou non et/ou dans l'Espace de travail du savoir, lorsqu'il sera en service.
- Une discussion a lieu sur le document Normes de formation. On suggère de modifier le nom du document à des fins de clarté; toutefois, les participants décident de le laisser tel quel. Une échéance est établie pour présenter ce document à la réunion d'octobre.
- Une discussion a lieu sur le document Utilisation sécuritaire des dispositifs télématiques de bord des véhicules. On décide de continuer d'utiliser le document actuel dans l'attente de l'avis des Services juridiques avant de prendre d'autres mesures. On suggère de parler aux Services intégrés afin d'incorporer une section sur la sécurité à la Politique sur les véhicules automobiles du Ministère.
- On tient une discussion sur le document Ligne directrice sur l'analyse de la sécurité des tâches. À l'heure actuelle, le document a été approuvé. Une communication sera envoyée au Comité de santé et de sécurité au travail (CSST). On suggère de renvoyer le document au cours de la première semaine d'octobre afin de cibler les

travailleurs sur le terrain qui peuvent ne pas l'avoir vu à cause de la campagne sur le terrain.

- Une courte discussion a lieu concernant la stratégie sur la santé mentale. On décide de repousser l'échéance au mois d'octobre 2017 lorsqu'un exposé sur la stratégie sur la santé mentale sera présenté.

**Mesure :**

- S. Reaz doit trouver une solution pour afficher les comptes rendus dans l'attente de la mise à jour du site Web.
- Le document Normes de formation et les communications doivent être présentés lors de la réunion d'octobre.
- S. Reaz doit envoyer une communication concernant le document sur l'analyse de la sécurité des tâches et envoyer de nouveau la communication au début d'octobre.
- S. Reaz doit faire connaître les priorités en SST pour l'exercice 2017-2018 lorsqu'elles auront été établies à la réunion des coordonnateurs régionaux de la SST au milieu de juillet.
- P. Gagné doit repousser l'échéance de la stratégie sur la santé mentale au mois d'octobre 2017.

**3. Politiques et programmes de SST du Ministère**

**a) Processus de règlement des plaintes relatives à la violence en milieu de travail (VMT)**

- M. Poirier fait le point sur le processus. Ce document est prêt pour les consultations et l'approbation.
- On demande des précisions concernant le schéma du processus de règlement des plaintes relatives à la VMT présenté dans la Politique de prévention de la violence dans le milieu de travail. M. Poirier indique qu'il en sera fait mention lorsque la politique aura été mise à jour et que le processus ne crée pas de chevauchement ou de contradiction avec le processus des Services de sécurité du Ministère (SSM).
- SPAC et l'IPFPC expriment leurs préoccupations à l'égard des différences et des similitudes entre les termes « violence » et « harcèlement » à la suite de la décision des tribunaux rendue en novembre 2015. On mentionne qu'il faut obtenir d'autres précisions auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Une discussion a lieu concernant le processus d'enquête des Services de sécurité du Ministère lors d'un incident de violence physique, ainsi que le lien avec le processus concernant la VMT.

**Mesure :**

- M. Poirier doit communiquer les renseignements reçus du SCT concernant les termes « violence » et « harcèlement » avant la réunion d'octobre.
- Le groupe de travail doit inviter les SSM et le service des Relations de travail afin de connaître leur opinion sur ce processus.
- M. Poirier doit renvoyer le document sur le processus aux fins de consultation et d'approbation.

**b) Compte rendu concernant les statistiques sur la SST**

- S. Reaz présente l'analyse des statistiques sur les situations comportant des risques compilées dans le registre du Rapport d'enquête sur les situations comportant des risques (RESCR). Sur les 167 situations signalées par les CSST au Programme du travail, 122 ont été consignées dans le registre. Pour la prochaine

année, l'objectif sera de consigner toutes les situations signalées. On suggère de filtrer les données par saison et par type d'employé pour la période de référence. On demande également au Comité de donner de la rétroaction sur le rapport concernant le format à privilégier pour le prochain exercice financier.

**Mesure :**

- S. Reaz doit rendre les données disponibles sur un lecteur partagé.
- S. Reaz doit s'assurer que les coordonnateurs régionaux de la SST saisissent plus rapidement les données.
- Les membres du Comité doivent donner leur avis sur la façon dont ils aimeraient que cette analyse s'effectue à l'avenir.

**c) Rapport sur la formation en SST**

- M. Poirier présente le rapport sur la formation. On signale une hausse de la participation dans l'ensemble; cependant, le taux global demeure inchangé en raison de l'augmentation du nombre d'employés.
- Le Comité convient de cibler les 44 % résiduels d'employés EX qui doivent suivre la formation AGO-113 au cours du présent exercice financier.

**Mesure :**

- M. Poirier doit cibler les cadres EX et fournir la formation AGO-113.
- M. Poirier doit fournir à Maureen un rapport sur les employés EX qui ont déjà suivi la formation AGO-113 afin d'en faire part à la haute direction.

**d) Rapport sur la mise en œuvre du PPR**

- S. Reaz présente le rapport concernant la mise en œuvre du Programme de prévention des risques (PPR). Une évaluation des lieux de travail à risque élevé d'AAC a été effectuée en fonction de la base de données d'évaluation de la SST. On souligne les efforts déployés par le Comité régional de santé et de sécurité au travail (CRSST) dans l'exécution de la première année du cycle triennal de l'évaluation. On suggère de faire participer les CSST locaux à l'évaluation.

**Mesure :**

- S. Reaz doit parler au CRSST afin de faire participer le comité local à ces processus.
- M. Poirier doit présenter la base de données au Comité en octobre.

**4. Programme de prévention des risques – Programme de trois ans**

**a) Compte rendu sur les personnes pouvant accéder aux lieux de travail**

M. Poirier présente un compte rendu concernant le document Ligne directrice sur les personnes pouvant accéder aux lieux de travail. Même s'il a été approuvé par la direction, des modifications y sont apportées pour tenir compte des mises à jour relatives à la formation AGR-620.

**Mesure :**

- À communiquer par simple échange de correspondance lorsque les modifications auront été apportées.

**b) Compte rendu concernant la politique et les lignes directrices sur la prévention de la violence en milieu de travail**

- M. Poirier présente un compte rendu concernant le processus de règlement et informe le Comité que le document est prêt aux fins de consultation.

**Mesure :**

- M. Poirier doit envoyer le document aux fins de consultation et d'approbation.

**c) Compte rendu sur le programme lié aux premiers soins et aux défibrillateurs externes automatisés (DEA)**

- M. Poirier présente un compte rendu sur le programme et demande des conseils sur ce qui doit être considéré comme étant des « travaux au champ » et le type de formation en secourisme qui devrait être offert (de base ou standard).

**Mesure :**

- M. Poirier doit envoyer le document aux fins de consultation.
- Le Comité doit formuler des commentaires sur ce que l'on considère comme étant des « travaux au champ » et le type de formation en secourisme qui devrait être offert.

**d) Politique de SST**

- S. Reaz indique que le document est en attente de l'approbation de la direction et qu'il devrait être reçu d'ici le 23 juin, selon le bordereau de transmission.
- La politique a été révisée et aborde maintenant la sécurité physique et psychologique.

**Mesure :**

- P. Gagné doit faire traduire la politique lorsqu'elle aura été approuvée.

**e) Points à venir**

- S. Reaz présente un aperçu. Sept points doivent être examinés cette année. D'autres points seront ajoutés après la mise en œuvre de la méthode de recensement et d'évaluation des risques en juillet 2017.
- On discute de la communication relative au SIMDUT. S. Reaz confirme que les réponses et les résultats sont sensationnels et que d'autres places ont été demandées pour répondre à la demande.

**Mesure :**

- S. Reaz doit faire parvenir les priorités en SST au Comité au plus tard le 30 juillet 2017.
- S. Reaz doit transmettre par simple échange de correspondance le mandat du CNOSST aux fins d'examen et de mise à jour.

**5. Communications en matière de SST**

**a) Communications à venir en matière de SST**

**i. Ligne directrice pour la promotion d'un milieu de travail sans parfum**

- S. Reaz présente les communications.

**Mesure :**

- L'approbation des coprésidents est nécessaire.

**ii. Autres communications à venir concernant des événements en SST**

- **Septembre – Journée mondiale des premiers secours – le samedi 9 septembre 2017**

**Mesures :**

- S. Reaz doit rédiger la communication.
- **Octobre – Semaine de prévention des incendies – du 8 au 14 octobre 2017**
  - S. Reaz indique que les Services de sécurité du Ministère seront responsables des communications à ce sujet cette année.

**b) Communications antérieures**

- **Avril – Jour de deuil national – 28 avril**  
Terminée et envoyée pour cet événement.
- **Mai**
  - i. **Semaine nationale de la santé mentale – du 1<sup>er</sup> au 7 mai**  
Terminée et envoyée pour cet événement.
  - ii. **Semaine nationale de la sécurité et de la santé au travail – du 7 au 13 mai**  
Terminée et envoyée pour cet événement.
- **Juin**  
**Semaine nationale de la fonction publique – du 11 au 17 juin 2017**  
Terminée et envoyée pour cet événement.

**iii. Maladie de Lyme**

- S. Reaz présente la communication qui a été envoyée cette année.
- Une discussion a lieu concernant la sensibilisation et la promotion de la prévention des piqûres de tiques à l'avenir. Un groupe de travail formé notamment de représentants de la Direction générale des affaires publiques sera mis sur pied pour achever le plan de communication avant la prochaine campagne sur le terrain. On suggère d'inclure une communication dans la trousse de bienvenue des employés embauchés pour l'été.

**Mesure :**

- M. Poirier doit mettre sur pied un groupe de travail pour créer un document promotionnel avant la prochaine campagne sur le terrain et y affecter un membre de la DGAP.
- M. Poirier doit élaborer une campagne de communication pour les coprésidents du CSST, les gestionnaires des services intégrés (GSI) et les directeurs délégués, Recherche et développement technologie afin d'accroître la sensibilisation aux piqûres de tiques avant la prochaine campagne sur le terrain.

**iv. Manuel du Comité de santé et de sécurité au travail (CSST)**

- S. Reaz confirme que le manuel a été envoyé au CSST.

**6. Le point sur les programmes nationaux de sécurité**

**a) Le point sur le Comité national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité (CNCBB)**

**• Gestion de programmes**

- Le Comité national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité (CNCBB) a un nouveau DG champion, Javier Gracia-Garza, directeur général, région de l'Ontario et du Québec.
- Le CNCBB a une nouvelle présidente associée, Anissa Lybaert.
- Le CNCBB a demandé qu'un budget soit attribué pour couvrir le coût des activités en lien avec le rôle et les responsabilités du comité, ce qui comprend notamment la préparation des évaluations des risques pour les champignons du Groupe de risque 2 (GR2), les réunions en personne avec les membres du CNCBB, les agents de la sécurité biologique (ASB) et les agents du confinement biologique (ACB), et pour la présentation de séances de formation sur le transport de substances infectieuses (classe 6.2).

**• Licences pour les agents pathogènes humains, les agents zoopathogènes et les toxines**

- 15 centres ont obtenu des licences.
- Le CNCBB a donné des directives aux ASB concernant l'élimination des mycotoxines de tricothécènes (sauf T2) qui sont des substances de la classe 6.1 relevant de la compétence de l'ASPC et qui sont assujetties à la *Loi sur la santé des animaux* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**• Formation**

**• Formation sur les procédures d'urgence :**

- Les centres qui possèdent des laboratoires CL2 ont effectué des exercices en novembre pour mettre à l'essai les procédures d'urgence. L'exercice pour 2016 consistait à effectuer une simulation de sortie « souillée » d'un laboratoire de confinement.
- La formation sur le rôle et les responsabilités des ASB/ACB a été terminée le 16 décembre 2016.

**Mesure :**

- J. Sharp doit obtenir des renseignements généraux sur la formation sur le rôle et les responsabilités et vérifier si le CNOSST a été consulté. J. Sharp doit effectuer un suivi en octobre.

**• Incidents**

- Neuf incidents ont été signalés :
  - Un total de trois quasi incidents dans les centres suivants : Lacombe, Lethbridge (CPP et installations CL2).
  - Une exposition à des pathogènes au CDR de Kentville (N.-B. même s'il y a eu très probablement exposition à des pathogènes, aucune infection n'a été observée).

- Deux non-conformités aux procédures normalisées d'exploitation (PNE) aux CDR suivants : Lacombe et Guelph.
  - Deux cas de dommages ou de pertes de biens à Sherbrooke (des échantillons environnementaux font partie des marchandises qui ont été volées dans un véhicule d'AAC; cependant, l'incident n'a présenté aucune menace sur le plan de la biosûreté ou de la biosécurité pour le public, les animaux ou l'environnement) et à Lethbridge (CPP).
- b) Compte rendu du Comité national de radioprotection (CNR)**
- Le compte rendu de J. Sharp sur le CNR comprend notamment ce qui suit :
    - Attente du renouvellement de la licence du CNR.
    - Les jauges nucléaires CPN et les appareils de CPG Varian ont été recertifiés.
- c) Compte rendu du Comité national de la sécurité en laboratoire**
- Aucun compte rendu n'est présenté.
- 7. Points permanents à l'ordre du jour**
- a) Refus de travailler et mesures d'intervention d'urgence**
- Il n'y a eu aucun refus de travailler ni aucune mesure d'intervention d'urgence au cours de la période du 16 mars 2017 au 16 juin 2017.
- b) Directives et rapports d'EDSC**
- i. Compte rendu concernant les promesses de conformité volontaire (PCV) de Lethbridge**
- M. Poirier et S. Reaz présentent un compte rendu concernant les PCV.
  - La DGST a accepté d'acheter de nouvelles batteuses à poste fixe, mais l'achat n'a pu être effectué à temps pour la saison (juillet). Par conséquent, on discute de mesures de rechange. On déploie des efforts pour améliorer l'analyse de la sécurité des tâches et la formation s'y rapportant, ce qui sera par la suite annoncé à l'échelle nationale.
- ii. PCV de Fredericton**
- Trois problèmes mineurs ont été soulevés lors d'une inspection des lieux par un nouvel agent de la sécurité (Programme du travail). Ces problèmes concernaient des laveuses qui ne possédaient pas d'éléments fusibles, des extincteurs qui n'étaient pas installés au mur, et l'accès à un panneau de distribution électrique qui était obstrué.
  - Tous ces problèmes ont été réglés.

**Mesure :**

- Les PCV et les réponses seront communiquées aux coprésidents du CSSST dans l'ensemble d'AAC.

**c) Compte rendu sur les cas de violence au travail**

- Un compte rendu de l'état d'avancement des dossiers de violence au travail est présenté. Aucun nom d'employé ni aucun autre renseignement d'identification ne sont communiqués. Seul un survol de la situation et de son issue fait l'objet de discussions.
- Un compte rendu est présenté pour cinq cas : London, CACPA (DGSI), Indian Head, Regina et CACPA (DGP).



**d) Compte rendu de la situation relativement aux DEA**

- Au cours de l'exercice 2016-2017, 14 DEA supplémentaires ont été achetés, déployés et installés.
- Des séances de formation avec démonstration sur la façon d'utiliser les DEA sont en suspens jusqu'à la fin de la campagne sur le terrain afin d'obtenir une participation maximale. Si des établissements désirent obtenir des DEA supplémentaires, d'autres appareils peuvent être achetés dans le cadre du contrat. L'établissement doit justifier ce besoin. Le Service ministériel de SST évaluera la situation et achètera des DEA supplémentaires s'il y a lieu.

**Mesure :**

- M. Poirier fera le point à la réunion d'octobre.

**e) Le point sur le Comité directeur sur la santé mentale**

- M. Power présente un compte rendu concernant le Comité directeur sur la santé mentale :
  - Évaluation des risques organisationnels : L'évaluation de la santé et de la sécurité psychologiques à l'aide de l'outil Protégeons la santé mentale au travail est presque terminée. Il reste quelques groupes de discussion à mettre sur pied, ce qui sera fait en septembre. Certains points sont préoccupants, notamment le manque de reconnaissance, la formation pour accroître la sensibilisation, les renseignements sur les ressources disponibles et les communications/rétroactions.
  - Formation : Mark Scriver a participé à une séance de formation des formateurs en santé mentale intitulée « Puis-je vous aider » offerte par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces séances comprennent des fiches de scénario et des réponses recommandées dont l'objectif est d'associer le scénario au plan d'action approprié pour traiter chacune des situations touchant la santé mentale.
  - Cochampions ministériels du mieux-être
    - Les cochampions du mieux-être ont été annoncés : Tom Rosser et Catherine Keir étaient présents à la dernière réunion.
  - Je ne me reconnais pas : Une demande de propositions (DDP) a été lancée. Les propositions seront évaluées après la clôture de la DDP.
  - Manuel sur la santé mentale : Ce manuel fournit des renseignements sur les autosoins, la nutrition, le yoga et la méditation. Il s'inspire du Passeport de la santé mentale de Statistique Canada. Le continuum de la santé mentale (tiré de la formation « L'esprit au travail ») a également été ajouté.

**Mesure :**

- S. Landry doit présenter la stratégie sur la santé mentale lors de la prochaine réunion d'octobre.
- Les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité psychologiques doivent être présentés à la réunion d'octobre.

**f) Essai et entretien du matériel de lutte contre les incendies**

- Les documents concernant l'entretien et l'essai du matériel de lutte contre les incendies ont été fournis au Comité à titre d'information. Aucune discussion n'a eu lieu.

## **8. Affaires nouvelles**

### **a) Rapport de fin d'année sur le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)**

- J. Mainville présente le rapport annuel du PAEF. Les participants discutent des services fournis, des réalisations accomplies au cours de l'exercice 2016-2017, du taux d'utilisation et du plan d'action pour l'exercice 2017-2018.

#### **Mesure :**

- J. Mainville doit faire la promotion et accroître la sensibilisation dans les régions.
- J. Mainville doit inviter les Services organisationnels spécialisés (SOS) de Santé Canada à présenter un aperçu de leur PAEF à la réunion d'octobre.

### **b) Programme de protection auditive du Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP)**

- Santé Canada a dernièrement révisé son Guide d'évaluation de la santé au travail. Ce guide comprend une liste de postes qui exigent une évaluation de la santé (avant l'embauche et régulièrement pendant la période d'emploi) afin de confirmer l'aptitude à accomplir le travail de façon sécuritaire.
- À la suite des modifications apportées au PSTFP de Santé Canada, les ministères sont désormais tenus d'embaucher des hygiénistes industriels pour effectuer une évaluation de l'exposition au bruit.
- Des discussions ont lieu sur la façon de classer les environnements de travail qui présentent un risque élevé, et on se demande si des évaluations internes doivent être réalisées pour déterminer la nécessité d'exécuter des évaluations de l'exposition au bruit.

#### **Mesure :**

- Un suivi et un compte rendu seront présentés en octobre concernant l'exposition au bruit.

### **c) Nettoyage de hottes d'aspiration : Discussion sur les procédures de travail sécuritaires**

- Quelques-unes des nouvelles hottes d'aspiration sont dotées d'une fonction de rinçage pour s'assurer qu'elles sont adéquatement nettoyées; cependant, certaines hottes plus anciennes peuvent présenter un risque. Pour les hottes d'aspiration qui présentent des résidus d'acide perchlorique, on convient qu'AAC doit retenir les services d'un entrepreneur en travaux à risque élevé.

#### **Mesure :**

- Le Comité doit passer en revue le document Procédures de travail sécuritaires et présenter ses commentaires à S. Reaz.
- La direction doit évaluer les entrepreneurs en travaux à risque élevé, s'il y a lieu.
- S. Reaz doit vérifier les procédures de nettoyage actuellement en vigueur.
- On demande aux membres du Comité de présenter leurs commentaires ou leurs questions à S. Reaz au plus tard le 28 juin à titre de mesures de suivi.

### **d) Violence familiale : Ses répercussions sur le milieu de travail**

- J. McDonald présente un court exposé de SPAC sur les répercussions de la violence familiale sur le milieu de travail.
- Une discussion a lieu sur la promotion de cet exposé auprès du CSST.

**Mesure :**

- J. McDonald doit envoyer à P. Gagné un document à transmettre au Comité concernant cette question.
- M. Power doit transmettre ces renseignements à J.-F. Savard (SSM).
- M. Power doit effectuer un suivi auprès de J.-F. Savard pour connaître le protocole de sécurité actuellement en vigueur dans les régions au sujet des CR qui disposent de commissionnaires sur place et qui ont accès aux édifices.
- Une discussion aura lieu à ce sujet lors de la réunion d'octobre.

**e) Rapport annuel de la SST de 2016-2017**

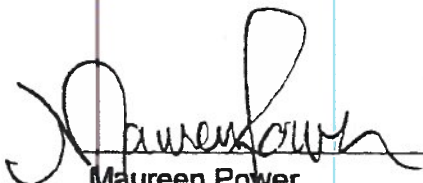
- S. Reaz présente un aperçu du rapport annuel. Deux nouvelles sections y ont été ajoutées : la sécurité psychologique et les programmes de sécurité complémentaires. L'ébauche du rapport est terminée et a été transmise à la direction aux fins d'examen et d'approbation.

**Mesure :**

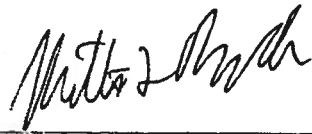
- S. Reaz doit diffuser le Rapport annuel de la SST lorsqu'il aura été approuvé par la direction.

**Prochaines réunions**

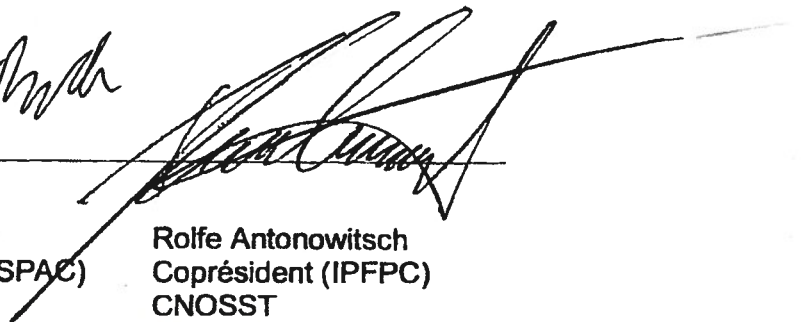
- Proposition : 5 octobre – Ottawa (Ontario)
- Proposition : 7 décembre 2017 – vidéoconférence
- Provisoire : 15 mars 2018 – Ottawa (Ontario)



Maureen Power  
(suppléante de  
Matthew Shea)  
Coprésidente  
(employeur)  
C NOSST



Milton Dyck  
Coprésident (SPAC)  
C NOSST



Rolfe Antonowitsch  
Coprésident (IPFPC)  
C NOSST

Date d'approbation :           AUG 22 2017

